

Drummondville, mercredi 3 novembre 2010

Mémoire : Développement durable de l'industrie des gaz de schiste.

Par Paul Legault

Le mandat du BAPE est de « proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schistes [...] » et de « proposer des orientations pour un encadrement légal et réglementaire [...] ». (BAPE, CR5, 31 août 2010).

Présentation

J'habite la vallée du fleuve Saint-Laurent au Québec. Je fais cette démarche volontairement et bénévolement parce que je pense que c'est important et nécessaire.

J'ai consulté le document technique « LE DÉVELOPPEMENT DU GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC » (référence : BAPE, PR3, 15 septembre 2010). J'ai assisté à Saint-Hyacinthe aux séances suivantes : 4 octobre, 12 et 13 octobre 2010. J'ai visité quatre sites de forage au nord de Saint-Hyacinthe.

Toutes les photos de ce document sont des spontanés.

Avant-propos

Jadis, exploiter une ressource naturelle se faisait sans tenir compte des conséquences pour l'environnement. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir des lois.

Les entreprises n'internalisent pas tous les coûts. C'est une démarche légitime, si les taxes et impôts perçus sont suffisants pour couvrir les coûts reliés aux externalités. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Afin de maximiser les profits, certains exploitants outrepassent les barrières morales : demi-vérités, désinformation, appel à la cupidité et trafic d'influence. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir des règlements et des moyens de les faire appliquer en toute transparence.

Une ressource naturelle est un bien collectif. Que ce soit une société d'État ou une entreprise privée qui l'exploite, cette ressource doit servir le bien commun dans le respect des autres activités se déroulant sur le territoire.

Sommaire

<u>1— Ailleurs.</u>	
1.1— Le sud de la Louisiane.	2
1.2— Prudhoe Bay en Alaska.	4
<u>2— Ici</u>	
2.1— La plaine du Saint-Laurent.	6
2.2— Nos choix au sud.	8
2.3— Nos choix au nord.	9
<u>3— Quatre sites d'exploration.</u>	
3.1— Généralités.	11
3.2— Les têtes de puits.	13
3.3— Les bassins.	14
3.4— Équipements et matériaux.	15
<u>4— Propositions.</u>	
4.1— Un suivi transparent.	16
4.2— Bien informer.	16
4.3— Faire contrepoids.	17
4.4— Notre industrie lourde.	18
<u>5— Conclusion.</u>	18

1— Ailleurs.

L'industrie du gaz naturel est, par bien des aspects, semblable à celle du pétrole. Il y a des forages, des équipements lourds, des infrastructures et des risques. Nous avons besoin d'activités économiques. Mon but n'est pas d'en faire un portrait négatif. Je présente un survol des impacts visibles sur deux milieux où s'est implantée cette industrie.

1.1— Le sud de la Louisiane.

Le sud de la Louisiane est exposé aux caprices de la nature. Ouragans et inondations y sont fréquents. Il y a la pêche et un peu de tourisme. J'ai séjourné trois jours dans la région. En hiver, le fond de l'air est frais et le touriste est rare.



Bayou Lafourche, Louisiane, 2010-février-02. Maisons, route, bateaux de pêcheurs et voie navigable : un décor bucolique.



Grand-Isle, Louisiane, 2010-février-03. Pour les résidents et villégiateurs : habitats sur pilotis.



Golfe du Mexique, Louisiane, 2010-février-03. Un paysage marin vu de Grand-Isle.



Port Fourchon, Louisiane, 2010-février-04. Une agglomération essentiellement occupée par l'industrie pétrolière.



Près de Port Fourchon, Louisiane, 2010-février-02. Autoroute privée à péage.



Grand-Isle, Louisiane, 2010-février-03. Hélicoptère.

Une autoroute pour accommoder les poids lourds. Le ronronnement des hélicoptères qui se mêle aux clapotis des vagues, aux cris des oiseaux marins et au souffle du vent. Une ville industrielle. Les activités des pétrolières sont aussi importantes pour l'économie que visibles pour les résidents.

1.2— Prudhoe Bay en Alaska.

Le nord de l'Alaska est un lieu inhospitalier et peu peuplé. Le 24 juin 2009 sur le bord de l'Océan Arctique, un jour sans nuit, la température dépassait à peine le point de congélation. Je suis resté quatre jours au nord du cercle polaire.



Fleuve de Sagavanirktok, Alaska, 2009-juin-24. Un milieu naturel.



Toundra, Alaska, 2009-juin-24. Halte sur le bord de la route.



Station de pompage numéro 5, Alaska, 2009-juin-23. Le pipeline de 48 pouces de diamètre qui achemine le pétrole de Prudhoe Bay jusqu'à Valdez.



Deadhorse, Prudhoe Bay, Alaska, 2009-juin-24. Une localité construite par l'industrie pétrolière seulement pour l'industrie pétrolière.



Deadhorse, Prudhoe Bay, Alaska, 2009-juin-24. Un faisceau de tuyaux.



Deadhorse, Prudhoe Bay, Alaska, 2009-juin-24. Une voiture de location au pays des huileux.

Un pipeline de 800 miles. Le Dalton highway : une route de terre pour poids lourds. Deadhorse : une agglomération poussiéreuse où des travailleurs se rendent par air pour des séjours variant d'une à trois semaines. J'ai été fasciné par les moyens techniques mis en oeuvre. Mais Deadhorse est un endroit sale, sans charme et dangereux : un contraste marqué avec le milieu naturel tout autour.

L'exploitation du gaz, comme celle du pétrole, demande d'énormes investissements et beaucoup d'infrastructures. Elle s'impose par son gigantisme. Laisseée à elle-même, elle crée des paysages industriels et des milieux peu propices à la vie. Elle n'est pas à l'échelle humaine. C'est une industrie lourde qu'il ne faut pas prendre à la légère.

2— Ici

La plaine du Saint-Laurent n'est pas une vierge contrée. Nous habitons ce lieu fait de parcs, de réserves, de terres agricoles, d'entreprises et d'agglomérations de diverses tailles.

2.1— La plaine du Saint-Laurent.



Nicolet, 2010-mai-31. Le Saint-Laurent : un fleuve et un milieu humide à protéger.



Saint-Majorique, 2010-octobre-11. La Saint-François : une rivière et un parc riverain à protéger.



Rivière Yamaska près de Saint-Louis, 2010-octobre-18. Une agriculture ancrée dans le paysage.



Yamaska Est, 2010-mai-14. Un beau patelin parmi bien d'autres.



Saint-Lucien, 2010-octobre-03. Cohabitation pacifique : canneberges et outardes.

La plaine du Saint-Laurent est un sol fertile bien irrigué parsemé de municipalités interconnectées. Il n'existe pas de terrain libre. Un puits de gaz change la vocation de l'espace qu'il occupe.

Il est raisonnable de croire que cet encadrement légal et réglementaire servira de modèle pour les développements à venir dans le fleuve, l'estuaire et le golfe. Il n'y a pas que la plaine à protéger.

Un nouveau développement apporte de la richesse s'il ne se fait pas au détriment des activités existantes. Nous avons beaucoup d'acquis à protéger.

2.2— Nos choix au sud.

L'agriculture s'industrialise. Les équipements sont de plus en plus lourds. Agglomérations et cultures se côtoient. Il faut concilier les besoins des agriculteurs et ceux des résidents : usage des sols, effluves d'épandage et entretien des routes. Des industries ont laissé des traces. Il y a déjà des compromis avec lesquels nous devons vivre.



Plaine du Saint-Laurent, 2010-octobre-18. Un tracteur et sa charge dans un village.



Plaine du Saint-Laurent, 2010-octobre-18. Un poids lourd sur une route bordée de cultures.



Thetford Mines, 2010-juin-02. Un Impact visuel résiduel non négligeable.

Nous ne sommes ni anges, ni démons. Nous avons fait des choix qui ont altéré l'environnement que nous occupons. Une situation tolérable pour ceux qui en profitent, une nuisance pour les autres. L'industrie du gaz naturel est un nouveau venu. Nous devons en limiter les impacts.

2.3— Nos choix au nord.

Les deux visages de la baie James.



Longue-Pointe, Baie-James, 2008-juillet-16. Un sol rocheux, des arbres rabougris, une plage boueuse et la baie.



Rivière Rupert, 2008-juillet-17. Une rivière aux eaux vives qui traverse une forêt à croissance lente avant de se jeter dans la baie.



La Grande, Baie-James, 2008-juillet-15. L'évacuateur.



La Grande, Baie-James, 2008-juillet-15. Pylônes et fils au nord.



Grand Drummondville, 2010-octobre-11. Pylônes et fils jusqu'au sud.

Au Québec, il y a une grande industrie de l'énergie qui a modifié le paysage du nord au sud. Elle s'est imposée par choix pour le meilleur et pour le pire. Hydro-Québec est un géant que nous possédons collectivement.

3— Quatre sites d'exploration.

J'ai visité quatre sites de Canbriam au nord de Saint-Hyacinthe. Le premier est situé dans le village de Saint-Louis. Les trois autres sont sur des terres privées : rang Basse-Double, rang Salvail-Sud, rang de la Pointe-du-Jour. J'ai pris ces photos avec la permission des propriétaires. Je rapporte et commente ce que j'ai vu.

3.1— Généralités.

N'étant pas spécialiste, je ne peux pas faire une évaluation objective des sites : dangerosité, toxicité, procédés, et matériaux. J'ai tenté de répondre à ces questions. Sont-ils bien identifiés? Est-ce que ça représente un risque pour la faune et les curieux? Est-il mal protégé, ouvert aux sabotages? Quels sont les impacts visuels?



2010-octobre-18.



2010-octobre-18.

Les sites sont répartis sur le territoire. Il faut donc savoir où les chercher. Une fois sur place, ils sont faciles à repérer : un écriteau sur le bord de la route indique l'entrée et le site est identifié : compagnie, numéro de téléphone et avertissement d'usage. Canbriam n'en fait pas un secret.



Saint-Louis, 2010-octobre-18. L'espace est dégagé autour du puits.



Saint-Louis, 2010-octobre-18. Entrée bloquée : bloc de béton, support à vélo et talus.



Propriété privée, 2010-octobre-18. Entrée bloquée : clôture et talus.

J'ai constaté que les sites étaient identifiés, délimités, relativement propres et inodores. À première vue, ça ne semble pas plus dangereux que l'arrière-cour de bien des commerces et industries. Aucun n'était gardé. Il est facile d'y pénétrer.

Recommandations

3.1.1— Les sites doivent être mieux clôturés pour empêcher les gros animaux et les curieux d'y pénétrer facilement. Une clôture grillagée avec un périmètre extérieur libre permettrait une inspection visuelle tout en limitant l'accès.

3.1.2— Chaque site doit avoir, bien en vue, un code d'identification qui permettra d'obtenir les informations pertinentes : exploitant, état d'avancement des travaux, inventaire des matériaux et des équipements sur le site, etc. Ces informations doivent être accessibles sur un site Web (voir section 4.1).

3.2— Les têtes de puits.



Les six têtes de puits des quatre sites visités, 2010-octobre-18.



Puits dans sa boîte en bois, 2010-octobre-18.

Les puits sont protégés par des blocs de béton et des boîtes en bois ou en grillage ouvertes sur le dessus. De petites bulles montaient à la surface de l'eau accumulée dans une des boîtes en bois. Je ne sais pas si c'est significatif. Dans la nature, il y a bien pire.

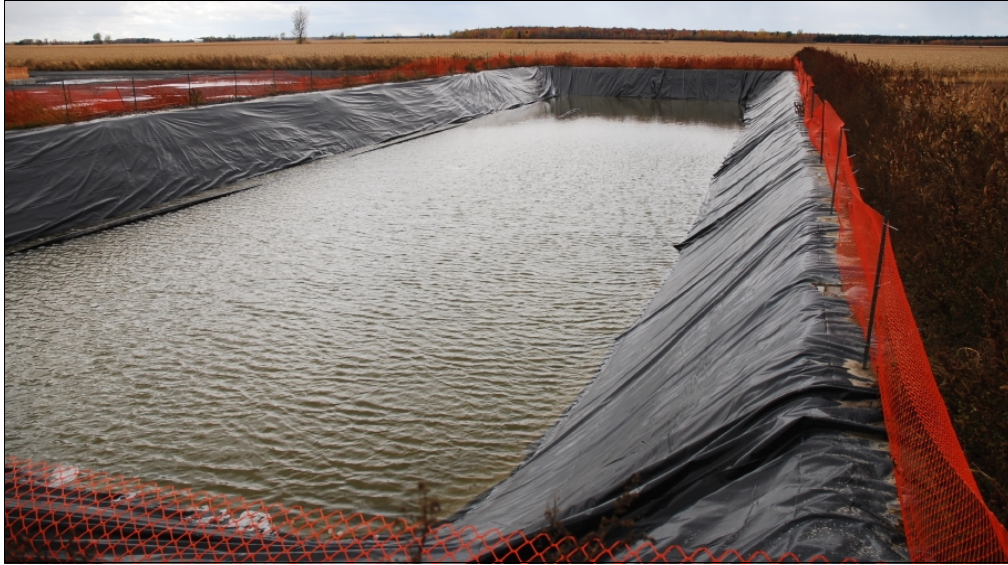
Recommandations

3.2.1— Les puits doivent être couverts avec une boîte grillagée fermée sur le dessus.

3.2.2— Les blocs de béton bordant la boîte doivent être plus gros. Ils doivent assurer un minimum de protection pour éviter qu'un véhicule heurte le puits.

3.2.3— Sur un site non gardé, il revient au propriétaire des lieux et aux voisins de signaler les anomalies. Un document devrait expliquer ce qui est potentiellement dangereux (voir section 4.2).

3.3— Les bassins.



2010-octobre-18. Bassin avec membrane.



2010-octobre-18. Bassins sans membrane.

Les eaux de pluie ont partiellement rempli les bassins. Je n'ai pas vu d'animaux près de ceux-ci. Les fosses à purin sont couvertes, pourquoi ces bassins ne le sont-ils pas?

Recommandations

3.3.1— Les bassins doivent être étanches et couverts afin de ne pas attirer les animaux.

3.3.2— Des analyses de sol et de fluide sont requises. Les résultats doivent être rendus publics (voir section 4.1).

3.4— Équipements et matériaux.



2010-octobre-18. Contenants.



2010-octobre-18. Conteneur et barres de métal.



2010-octobre-18. Gravier et bois.



2010-octobre-18. Équipement de forage.

Au moment où je suis passé, il n'y avait pas d'activité sur aucun des sites, mais des matériaux et équipements étaient visibles.

Recommandation

3.4.1— Tous les matériaux et équipements doivent être inventoriés et qualifiés dans un document (voir section 4.2).

4— Propositions.

Notre environnement n'est ni bayou, ni toundra. Nous ne sommes ni crevettes, ni caribous. Nous sommes les bipèdes fluviatiles de la plaine du Saint-Laurent. Nous devons veiller à notre propre conservation.

4.1— Un suivi transparent.

En ce moment, il y a peu d'informations factuelles actualisées.

Je propose la création d'un site Web qui fait le suivi en toute transparence de l'exploitation des ressources fossiles au Québec.

Voici une liste préliminaire des informations pertinentes.

Pour chaque exploitant.

- Les informations corporatives ⁽¹⁾.

- Le plan d'établissement.

- La liste des installations : puits, conduites, gazoducs, entreposage, prise d'eau, etc.

- Les informations pertinentes sur leur conduite en dehors du Québec.

Pour chaque puits.

- Bien avant de commencer les travaux, l'exploitant doit publier son intention et l'échéancier.

- La localisation du site et les itinéraires d'accès ⁽²⁾.

- Les coordonnées de l'exploitant.

- L'état d'avancement des travaux.

- Le trafic lourd inhérent.

- La liste des équipements et matériaux sur le site.

- Les résultats d'analyse.

- Les rapports d'incident.

- Les procédures légales et réglementaires en cours.

- Les jugements, les infractions commises et les amendes versées.

- Les rapports d'inspection.

- Les plaintes fondées des citoyens.

Pour les autres installations.

- Bien avant de commencer les travaux, l'exploitant doit publier son intention et l'échéancier.

- Les informations pertinentes : l'itinéraire, l'usage, la capacité, l'espérance de vie, etc.

Les renseignements et les données doivent être mises à jour ponctuellement.

Qui maintiendra ce site? Je ne préconise pas la création d'un nouvel organisme. Je pense que le ministère de l'Environnement est le plus apte à remplir ce rôle. Je laisse aux décideurs la responsabilité de déterminer quel intervenant est le mieux placé pour assumer ce rôle.

4.2— Bien informer.

Un agriculteur est accaparé par son dur labeur. Supposons qu'il se fasse offrir une entente par une gazière pour creuser un puits sur sa terre. Il se laisse tenter par un discours rassurant. Arrivent la machinerie, le bruit et l'éclairage vif. Des curieux passent et repassent. Le puits est creusé. Les équipements disparaissent. Il reste un puits et des bassins entourés de talus. Il y a beaucoup de questions sans réponse.

Je propose qu'un document soit distribué dans tous les foyers et dans toutes les entreprises des régions ciblées par les gazières. Il contient une description du procédé, du site de forage, des équipements, des matériaux, de la portée des travaux, de l'échéancier type, etc. Ce document est écrit dans un langage clair et est appuyé par des photos et des informations factuelles. En annexe, il y a un guide qui explique les bonnes pratiques et décrit les signes avant-coureurs d'une installation déficiente.

(1) Cette information est généralement facile à obtenir pour une compagnie publique. Les entreprises privées devront se conformer à un minimum.

(2) Il faut éviter les ponts et chaussées interdits aux poids lourds et épargner les secteurs résidentiels.

4.3— Faire contrepoids.

Pour les gazières, la loi des mines s'applique. Si un lot est requis pour accéder à la ressource souterraine, elle n'a pas vraiment besoin de s'entendre avec l'agriculteur. Elle peut l'exproprier unilatéralement. La municipalité ne peut rien faire. La gazière n'a qu'à envelopper ses offres de vœux pieux pour bien paraître. C'est de la servitude. L'industrie gazière n'est pas un vendeur itinérant abusif, mais ils ont un poids et des réflexes corporatifs qui peuvent dénaturer les relations qu'ils entretiennent avec les individus. Dans ce contexte, il faut retirer aux gazières le droit d'expropriation.

Je propose que les gens sollicités par une gazière puissent former ou s'associer à un syndicat de propriétaires afin de mieux protéger leurs intérêts. Avant de signer une entente, la gazière doit informer l'autre partie de l'existence des syndicats de propriétaires et des autres organismes pouvant l'informer de ses droits et obligations. Une période de grâce de plusieurs semaines doit être requise avant que le contrat ne soit légalement valide.

4.4— Notre industrie lourde.

Au moment où les gaz de Shale sont devenus exploitables, la course a commencé. Il faut acquérir les droits, évaluer le potentiel et exploiter la ressource. Dans un contexte de compétition à l'échelle nord-américaine, ça signifie pondérer plusieurs facteurs : potentiel, valeur marchande, facilité d'accès au territoire, distance des marchés, appui des gouvernements, lois commerciales et environnementales en vigueur, dividendes à verser, complexité des procédures administratives et niveau de tolérance des habitants. La recherche du profit est légitime pour la libre entreprise, mais il est clair que pour un non-résident, les contraintes ne sont pas les mêmes. Ça ne veut pas dire qu'il est avantagé. Ça veut dire que la pondération n'est pas la même que pour les entreprises locales.

Au Québec, nous avons une industrie de l'énergie. Hydro-Québec a des tendances monopolistiques et certaines pratiques que je réproouve, mais d'une manière générale j'en suis fier parce qu'elle est une réussite collective. Le dogme qui suppose que « le privé sait mieux et fait mieux » a la couenne dure. Ça n'a rien à voir avec la réalité. Si l'on ignore les variations dans la pondération, c'est la compétence qui est le véritable critère d'excellence.

Je suis de ceux qui ont été désolés de voir la société d'État se désintéresser de la production d'électricité par éoliennes. Mais j'accepte ce choix parce que je ne suis pas le seul à avoir une opinion et surtout, il n'appartenait pas qu'à moi d'en décider. Ça s'appelle la démocratie. Aujourd'hui, il y a un autre choix à faire. Il ne faut pas se contenter d'évacuer cette option. Elle doit être considérée pour les raisons suivantes.

- Pour avoir un modèle public à comparer aux entreprises privées.
- Pour favoriser la création d'une expertise locale.
- Pour accroître l'indépendance énergétique.
- Pour ajouter des options au processus décisionnel du gouvernement et de ses ministères.
- Pour ajouter aux dividendes les profits de la société d'État.

Je préconise l'implication de l'Hydro-Québec dans l'exploitation des gaz de Shale dans un contexte de libre entreprise.

À mon avis, la mission d'Hydro-Québec doit être étendue à l'ensemble du secteur de l'énergie (production et transport) : hydroélectricité, nucléaire, pétrole, gaz, éolien, solaire et marémoteur. Intégrer plusieurs modes de production rendra la société d'État plus apte à s'adapter aux changements.

Hydro-Québec est une société d'État. Par nos choix politiques et nos prises de position, nous pouvons influencer sa conduite.

Il y a des loups dans la bergerie. Envoyons un mouton dans la tanière.

5— Conclusion.

Je considère les points suivants.

- La plaine du Saint-Laurent est un milieu riche, fragile et habité. Même disséminées sur un grand territoire, les activités d'exploration et d'exploitation du gaz de Shale ne passeront pas inaperçues et auront des impacts non négligeables. Nous avons beaucoup à perdre. Il faut agir en transparence et baliser l'ensemble de ces activités.
- Avant de permettre la poursuite des opérations, le public doit être bien informé et le programme de suivi implanté.
- Il faut soustraire l'exploitation du gaz à la loi des mines ou lui opposer un véritable contrepoids : pas d'expropriation unilatérale.
- En plus de lourdes amendes, les règlements doivent prévoir qu'en cas de faute majeure l'exploitant perd ses droits d'exploration et d'exploitation.
- Il faut tenir compte du fait que cet encadrement servira de modèle à l'exploitation du gaz dans le fleuve, l'estuaire et le golfe.
- Une véritable politique de l'énergie doit tenir compte de toutes les formes d'énergie et doit disposer des outils qui lui permettent de faire des choix. Permettons à Hydro-Québec d'être un bon outil.
- Le prix du gaz est bas et va le demeurer parce qu'en ce moment l'exploitation des gaz de Shale est en progression. Ne bradons pas cette ressource. Il n'y a aucune raison de se précipiter.

Un moratoire est requis parce qu'il y a beaucoup à considérer et parce que nous avons le temps. Les habitants et l'environnement de la plaine du Saint-Laurent méritent d'être mieux protégés.

On invoque parfois les coûts élevés pour ne pas implanter des mesures de sécurité. On invoque parfois le secret industriel pour cacher un vice. À cette industrie milliardaire, il faut imposer des règles de bon voisinage en toute transparence en se donnant les moyens d'intervenir en cas d'abus ou de négligence.

Paul Legault
Un citoyen concerné.